

a. Morin

JOURNAL DE QUEBEC

POLITIQUE, COMMERCIAL, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

On s'abonne

À Québec, au bureau du Journal, près l'Archevêché...

PAIX DE L'ABONNEMENT.

Pour le Canada, par an, sans les frais de poste... 1 louis.

Bulletin Scientifique.

SOMMAIRE: Mémorial pour servir à l'histoire de l'absorption et de la nutrition.

(Suite et fin.)

L'Académie a reçu quelques détails intéressants sur le nouveau système de forge de puits artésiens imaginé par M. Kind...

Le procédé de M. Kind, qui est appelé à rendre de si grands services à l'industrie, donne des résultats tout différents: il peut aussi servir à étudier la constitution géologique d'un terrain...

Un autre résultat de ce nouveau système de forge, c'est la possibilité d'augmenter considérablement le diamètre des puits forés...

Comme pièces de conviction à l'appui étaient déposés sur le bureau de l'Académie deux énormes blocs d'environ deux décimètres, de diamètre, l'un présenté au nom de M. de Grimaldi...

Le premier est un fort cylindre de sel gemme qu'on a extrait tout d'une pièce du terrain salifère de Montmorency, dans le Jura...

— Tout le monde connaît la plante appelée la ciguë, qui jouit depuis la mort de Socrate et de Phocion d'une si triste célébrité.

Les symptômes qu'éprouva Socrate après avoir bu la coupe empoisonnée ont sans doute quelque ressemblance avec les effets produits par le suc de ciguë...

La concine est un liquide hideux, jaunâtre, d'une saveur âcre et que l'on trouve dans toutes les parties de la plante, mais surtout dans les graines.

La concine a une odeur forte d'urine de souris, se rapprochant aussi de celle du céleri, tandis que la nicotine, surtout lorsqu'on la chauffe, exhale une odeur de tabac...

Le concine est absorbé par les animaux, même à faible dose, avec autant de rapidité que la nicotine, si elle renferme de l'eau, la mort n'arrive qu'au bout de deux à cinq minutes...

H3 Az et par un hydrogène carboné H12 C16. On ne connaît, en fait d'alcalis végétaux naturels végénéux et volatils, qu'elle et la nicotine...

— M. Baudens a présenté quelques considérations sur la rupture du ligament rotulien et sur un appareil qu'il a imaginé pour guérir cette rupture.

Il arrive en effet quelquefois que malgré son épaisseur et sa solidité, le faisceau fibreux qui unit la rotule au tibia, surpris par une violente contraction des muscles de la cuisse, cède à l'effort et se rompt complètement.

M. Baudens ayant eu à soigner dernièrement plusieurs ruptures de ce ligament, a obvié à toutes les difficultés du traitement à l'aide d'un appareil, que nous ne pouvons décrire ici, mais qui a été employé chaque fois avec un succès complet.

DR. G. DUMONT.

Voyage à travers

LES JOURNAUX DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

Notre ami et collaborateur Edmond Texier, le spirituel chroniqueur du Siècle (ne pas lire du Courrier des États-Unis), a publié dans l'Illustration, pendant les années 1849 et 50, une série d'articles des plus intéressants, sous le titre de Voyage à travers les journaux de Paris, depuis lors, l'auteur de la correspondance française du Monitor Américain, a réuni ces divers articles, et en les coordonnant il en a fait un livre des plus curieux qui a paru l'hiver dernier, sous le titre de: Histoire des Journaux.

Les nombreux lecteurs du Phare de New-York, ont pu apprécier les mérites des vues spirituelles et savantes de ce livre d'Edmond Texier, dont notre ami et confrère M. E. Massera a déjà publié deux chapitres, savoir: l'histoire du Journal des Débats et celle du Constitutionnel.

A l'exemple du spirituel rédacteur et collaborateur de l'Illustration, (ne pas lire du Courrier des États-Unis), nous allons essayer de faire quelques excursions dans le domaine de nos confrères d'Amérique.

Nos voisins du Nord, Messieurs les Belges, ont, à tort ou à raison, une réputation de contrefacteurs qui les fait regarder, du moins à Paris, pour les plus grands mimiques du monde entier. Cependant, "rendons à César ce qui appartient à César; la Belgique a fait une exception à sa règle, elle ne nous a pas contrefait en février 1848. En est-elle plus malheureuse? Oui, répond le Courrier des États-Unis par l'organe franco-américain de son rédacteur en chef, il n'y a qu'une seule forme de gouvernement qui puisse faire prospérer les peuples; c'est la République.

— "Par Mahomet il illustre marabout (savant et lettré) en chef du Courrier, avec une contrefaçon du Coran? Au douar (village), c'est le seul livre que nos vénérables et respectes Khalifah nous..."

— "Mustapha-Ali-Zoug-Zoug, c'était le nom de l'Arabe, se dit: "Avant d'aller trouver M. Lassalle, je ferai peut-être bon de juger par moi-même de ces intéressantes productions du marabout franco-américain, et tout en retenant à son hôtel, il prit chez T. A. Mahan, marchand de journaux, 24 Broadway, vis-à-vis l'hôtel Delmonico, une série des publications du Courrier. Aussitôt rentré dans sa chambre, Mustapha ouvre l'édition quotidienne du Courrier des États-Unis, numéro du vendredi, 18 juillet 1851 et voici l'intéressante nouvelle qui lui tombe de prime-à-bord sous les yeux: "UN SQUELETTE ANTIÉDUVIEN. — La science va devoir encore une fois au savoir la solution d'une question très importante, à savoir si l'espèce humaine a sensiblement dégénéré depuis les temps antédiluviens. Voici le fait: M. L..., propriétaire dans l'arrondissement de Reims, a trouvé dans la craie, en faisant creuser une cave, un squelette humain, assez bien conservé, qui n'a pas moins de quatre mètres de haut. Comme on le voit, les hommes d'a présent seraient des nains à côté de ceux d'autrefois.

notes et impressions de voyage." Effectivement après quelques minutes de recherches, il trouva le passage suivant: "le 4 mai 1844, étant dans la tente du maréchal Bugeaud, on apporta un immense paquet de journaux arrivés récemment de France. Comme tous les officiers présents s'étaient emparés chacun d'un exemplaire de ces feuilles, je fis comme les autres; et après avoir pris un journal, qui avait pour titre le Constitutionnel, je lus la découverte suivante: "Notre correspondant de la Nouvelle-Orléans nous écrit, qu'un monsieur P. A... de cette ville, a trouvé, en faisant creuser un puits dans une cave, un garde national fossile, parfaitement conservé; son bonnet à poil, ses lunettes et ses tiges de bottes sont dans un aussi bon état, que s'ils sortaient des magasins des fournisseurs actuels de la milice citoyenne. Comme on le voit, la garde nationale et les tiges de bottes ne sont pas des inventions bien nouvelles, puisqu'elles sont antédiluviennes, et que les bords du Mississipi ont joui de ces superbes institutions, avant Noé et le Déluge. Monsieur P. A... va, dit-on, enrichir la collection du Jardin-des-Plantes, de cet intéressant bipède fossile."

— Ce qui me parut encore plus extraordinaire, c'est que, en transcrivant cette nouvelle pour la raconter dans les tentes de la Smalah de Si-Mokhran où je me rendais le même soir, un lieutenant de spahis, se pencha vers moi, en me disant: "c'est un canard!" mais non, lui dis-je: "c'est un garde national!" "ce n'est pas moins un canard de la plus belle espèce," poursuivait l'officier. Comment expliquer cela? voilà un fameux problème à poser à notre illustre marabout Beni-Gannah; il me tarde de voir comment il s'en tirera pour prouver qu'un garde national et un canard ne font qu'un.

— Ali-Zoug-Zoug, après avoir fermé son calepin de notes de voyages, se dit: "je ne vois pas trop ce qu'il y a de commun entre la république et un squelette antédiluvien (véritable bedouin, va! vouloir comparer la république à un carcasse fossile!) l'édition quotidienne du Courrier, ne m'apprend pas ce que le marabout-rédacteur en chef nous a promis; cherchons l'explication du gouvernement républicain universel dans l'édition hebdomadaire." Ayant pris le numéro 1, dimanche 29 juin 1851, il commença par lire le titre: "Situation générale," ah! la bonne heure, dit-il, je vais trouver ici la fameuse explication," et il lut ce qui suit: "L'idée républicaine n'a qu'une majorité fort douteuse aux yeux de bien des gens; selon d'autres même, elle serait en minorité; mais l'idée républicaine est une forme positive, tandis que toutes les idées monarchiques ne sont que des puissances négatives."

— "Tiens! voilà une drôle d'explication; suivant ce marabout, l'armée de Nicolas n'est qu'une puissance négative, la marine royale militaire de l'Angleterre est négative, et le père Bugeaud, avec ses enrégés d' zouaves, chasseurs, spahis, zéphirs, lorsqu'il nous razziait et broyait les côtes du temps du roi Louis-Philippe, n'était qu'une puissance négative? Oh! par exemple, c'est par trop absurde; j'ai reçu du général Cavaignac lorsqu'il était chef-de-bataillon de zouaves au service du roi, un coup de baïonnette m'a abattu presque entièrement le poignet gauche, et je suis certain que la puissance monarchique qui m'a fait altérer ce saine coup de sabre, n'était pas négative. Décidément l'organe hebdomadaire des populations franco-américaines, n'est pas meilleur que l'organe quotidien, pour m'expliquer la Constitution de la République Française de 1848, et je ne m'abonnerai à aucune des publications du Courrier des États-Unis. Cependant ne soyons pas injuste par trop de précipitation, avant de me décider, j'en suis à mon dernier coup d'œil sur ce numéro," et Mustapha-Ali trouva à la page 12, l'article de fond suivant: "LA SAISON DES FRAISES A NEW-YORK. — La fantasia des agriculteurs des environs de New-York, c'est de vendre leurs fraises."

— "Par Mahomet! voilà une drôle de fantasia, elle est la même partout; les agriculteurs arabes ont la fantasia de vendre leurs dattes; les agriculteurs des environs de Brives-la-Gaillarde ont la fantasia de vendre leurs concombres en bas âge et les agriculteurs des environs de Batavia ont aussi la fantasia de vendre leurs canelles et leurs clous de giroflas. Décidément le Courrier des États-Unis est un journal potager d'une naïveté fraisière sans pareil, et puisque ses explications de république universelle, sont si obscures et empâtées entre un maraicher et un squelette antédiluvien, je ne veux plus entendre parler de ce journal et de son marabout en chef, et je retourne dès demain au Sahara algérien, où je retrouverai ma bête et char (tente arabe), mon cheval pur sang de Médine, et si je m'abonne à une publication périodique pour connaître les constitutions des gouvernements monarchiques et républicains, ce sera à l'almanach échantonné du gros Roger Bontemps."

— Parti des contrefacteurs belges, nous sommes arrivés au Roger Bontemps de Beranger, en passant par Franklin Street et le Sahara algérien; voilà, ou je ne m'y connais pas, un chemin, qui sent fureusement la contrefaçon du voyage en zig-zag de feu Topfêr de Genève. C'est qu'il y a tant de choses à dire, et des plus excentriques, quand on aborde l'histoire du Courrier des États-Unis, que, véritablement, de telles incertitudes doivent être permises et souvent nous retomberons dans cette faute, si toutefois elle en est une.

— Les écrivains et les éditeurs français se plaignent des contrefacteurs belges; l'on voit bien que la Belgique touche à la France, et qu'ils ne savent pas ce qui se passe de l'autre côté de l'Atlantique; car sans cela nos littérateurs parisiens dénonceraient et traiteraient comme il le mérite l'atelier de contrefaçon du Courrier des États-Unis dirigé par M. A. Arpin. Les belges sont de petits garçons à côté de l'éditeur-rédacteur en chef, car aucun d'eux n'a encore eu l'idée de s'approprier les correspondances des journalistes français; et l'Indépendance belge et le Journal de Bruxelles ont à apprendre de M. Arpin, la manière de s'emparer à coups de ciseaux dans le Siècle, l'Ordre, le Constitutionnel, le National, l'Événement, etc., etc., des chroniques littéraires, politiques et artistiques, d'Edmond Texier, d'Alphonse Karr, d'Émile Guimet, de Fiorentino, et de dix autres plombs imperturbables de Bilboquet; nos correspondances d'Europe entraînent aujourd'hui presque toutes nos colonnes, etc. — Le moyen employé par le Courrier des États-Unis, est tellement vicieux, qu'il est renouvelé des Grecs, et le rédacteur en chef de l'organe franco-américain se baisse aux petits moyens suivants, pour donner comme lui étant adressés et lui appartenant des articles d'Edmond Texier et d'Alphonse Karr qu'il

a copiés textuellement dans le Siècle du 3 juillet et dans le National du 29 juin.

Ces emprunts forcés du Courrier seront le sujet de l'article que nous publierons dans un de nos prochains numéros.—Moniteur Américain.

Examen des élèves d'Écoles de Trois-Rivières.

Trois-Rivières, 1er août 1851.

Les citoyens de cette ville ont eu une véritable fête littéraire, hier, 31 juillet. Mgr le coadjuteur de Québec, entouré du clergé du district, présidait à l'examen des jeunes demoiselles qui reçoivent leur éducation chez les Ursulines de cette ville. Les élèves du pensionnat de ces dames paraissaient devant leurs parents et devant les nombreux amis de l'éducation de la ville et du district pour y établir les fruits d'une année de travail. Il est absolument inutile d'indiquer que les élèves répondirent de façon à se faire honneur, et le programme ci-joint des matières de l'année scolaire montre combien elles sont solides, précieuses et variées l'enseignement de cette excellente maison.

Dans cet examen qui a occupé deux longues séances, les élèves ont dépassé l'attente du public. À part la grammaire, la mythologie, l'écriture, l'arithmétique, la géographie et autres matières de fond, les demoiselles répondirent avec aplomb et naturel sur l'histoire de France, l'histoire d'Angleterre, la botanique, l'astronomie, etc., etc. Les fables, les drames, les pièces de poésie étaient débitées avec goût; l'exécution des morceaux de musique sur l'accordéon, le piano, la guitare, etc., etc., ne laissa rien à désirer. L'exposition des cahiers d'écriture, d'arithmétique et les spécimens de calligraphie de fantaisie excitèrent un intérêt bien vif. Tout le monde était amplement satisfait; on était surpris du savoir des élèves; avec justice on louait l'application constante à laquelle elles avaient dû se dévouer pour se mettre au niveau de tant de connaissances, de matières si multiples, si variées, lorsqu'on fut appelé à visiter les pièces de broderies en laine, en dentelles, en soie, en or, en paillettes, en chenilles, les morceaux de dessin, fleurs, paysages, fleurs en cire, broderies au plumetis, tricots et autres objets d'art de toute description. Les ouvrages en cire excitèrent vivement l'admiration. Les fruits et les fleurs étaient revêtus d'un éclat si vif, de nuances si fraîches, d'un relief si naturel que la déesse Flore eût boudé au milieu de ce parterre artificiel, et n'eût dû son titre de Reine des Fleurs qu'aux parfums dont elle enrichit ses festons. Au milieu de tant de richesses de l'art, on se crut dans un bazar riche, splendide, qui eût réuni les productions de tous les talents. Quelle patience, quels sacrifices se doivent imposer ces pieuses dames pour porter à un si haut point les diverses branches d'enseignements! On jugera mieux de cette maison par un coup d'œil sur le programme de l'examen, quoiqu'il ne donne qu'une idée bien imparfaite du savoir-faire des élèves. J'aurais mieux aimé le faire suivre de la liste des prix dont la distribution fut faite par M. l'évêque de Trois-Rivières. Elle m'aurait été promise par un main amie de l'établissement, par une personne jalouse de faire connaître à ses concitoyens l'excellent maison d'éducation que les dames Ursulines des Trois-Rivières tiennent ouverte aux jeunes demoiselles de la ville et des paroisses de ce vaste district; mais les circonstances ont contrarié ses vœux et les miennes... Passons au programme.

SÉANCE DU MATIN.

Grande pièce de musique, marche d'entrée; mélodies choisies; chant; discours d'ouverture, par Mlle A. Clair; discours en anglais, par Dlle Beaulieu; une marche sur guitares, par Dlle Baudet, Duval, Ryan, etc. Classe des commençantes. — Fables; lectures; épellation; table de multiplication; musique; un duo. Quatrième classe. — Pièce de vers: "Tableau du déluge," recitée par Dlle Dufresne; lecture; éléments de grammaire; instruction religieuse; histoire sainte; chanson anglaise avec accompagnement de piano et guitares, etc. Musique: La Cracoviennne.

— Découverte de l'Amérique; poésie déclamée par Dlle Levasseur; doctrine chrétienne; exercices orthographiques; grammaire; histoire du Canada; géographie; histoire de France; arithmétique. Musique: "American Quickstep"; air de musique espagnole, etc., etc.

— Poésie "my mother," vers recités par Dlle G. Badeau; lecture en anglais; éléments de grammaire; versions; traductions verbales; pièce dialoguée en anglais; musique, etc. 24 classe anglaise. — "Columbus in chains," lecture; grammaire anglaise; versions; histoire d'Amérique en anglais; musique. 1ère et 2e classe d'arithmétique.—Prévalant chacune par une pièce de vers, par Dlle Pleau et autres; arithmétique dans ses diverses parties; solutions de problèmes, etc., etc. — "Alberts grand march."

— 1ère classe anglaise.—"Joan of Arc in Rheims," par Dlle Duval; grammaire anglaise (Syntaxe); histoire; botanique.

— Exposition des ouvrages à l'aiguille, etc. Musique etc., produits du talent des élèves. — Diverses compositions recitées par plusieurs demoiselles, concourant pour le prix de déclamation. Adresse au public. Remerciements et invitation à la séance de l'après-midi par Dlle Proulx.

— Grand morceau de musique exécuté sur tous les instruments.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI.

— Musique.—Entrée: La bataille de Prague.—Exposition des cahiers d'écriture; des compositions des élèves, des cahiers d'arithmétique. Pendant cette exposition l'orchestre exécute: Maise sur le Nil; le Sacrifice d'Abraham. Suit une chanson anglaise par Dlle Dufresne, Clair, Badeau, Duval etc.

— 2e. Classe Française.—Doctrines chrétiennes; grammaire française; compositions; histoire de France; mythologie; histoire d'Angleterre; géographie d'Asie; musique. — Origine de l'astrologie; vers déclamés par Dlle Pleau.—Histoire de l'Amérique; rhétorique; géographie sacrée; l'Afrique et l'Océanie; botanique; astronomie; problèmes géographiques et astronomiques. Chanson et: "musique fading still fading," jouée et chantée par Dlle Ryan, accompagnée des plus jeunes élèves.

— Musique, FRANK.—C'est "une espiglerie impar-

donnable" par Dlle Duval, Dufresne, Brunelle, Rihault, Brassard etc., etc.

— Une grande marche par l'orchestre. Distribution des prix.

— Conclusion des exercices par deux discours, l'un en français par Dlle. Ryan, l'autre en anglais par Dlle Duval.

— Chanson canadienne, avec musique sur tous les instruments.

CHIVS.

VOTES ET DÉLIBÉRATIONS

L'Assemblée législative.

Toronto, mardi, 29 juillet, 1851.

Quatre pétitions sont présentées et mises sur la table.

L'hon. M. LaFontaine présente—Réponse à une adresse du 23 courant, demandant copies de la correspondance au sujet de l'acte de la législature qui autorise une compagnie privée à construire un chemin de fer entre Halifax et Québec;

— Réponse à une adresse du 23 courant, demandant une copie des commissions de MM. McCord et Ermatinger, les nommant respectivement inspecteurs et surintendants de police à Québec et Montréal, et autres documents relatifs à la police.

— Sur motion de M. Christie, il est parmi l'hon. M. Papineau de s'absenter pour le reste de la session pour cause de décès et maladie dans sa famille.

— Un bill grossyé pour amender l'acte pour obliger les vaisseaux à porter des lumières durant la nuit, et établir diverses dispositions pour régler la navigation en cette province, est lu une troisième fois, et passé.

— Un bill grossyé pour changer le lieu des séances du conseil municipal de la municipalité de Drummond, numéro deux, est lu une troisième fois et passé.

— M. Morrison fait rapport du bill pour abroger cette partie de l'acte impérial 31 Geo. 3. ch. 31, relatif aux rectories et à la présentation des titulaires d'écoles; et le bill et le rapport sont renvoyés à un comité général pour demain.

— L'amendement fait par le conseil législatif au bill pour permettre aux créanciers de saisir les biens des débiteurs qui sont sur le point de laisser la province, dans les affaires au-dessous de dix louis, est pris en considération, et adopté.

— Les amendements faits par le conseil législatif au bill pour amender l'acte pour encourager l'établissement des sociétés de construction dans les Bas-Canada, sont pris en considération, et adoptés.

— Un message est reçu du conseil législatif, adoptant les bills suivants, sans amendements:— Bill relatif à la police du port de Montréal; Bill relatif à la police du port de Québec.

— L'hon. M. Sherwood propose que la chambre s'ajourne maintenant: Pour.—29. Contre.—34.

— Sur motion de M. le solliciteur-général Drummond, il est ordonné que le bill grossyé du conseil, intitulé, "Acte pour expliquer et amender les lois relatives à l'enregistrement des titres dans le Bas-Canada," soit lu une seconde fois vendredi prochain.

— Sur motion de l'hon. M. Hincks, il est ordonné que les ordres du jour soient maintenant lus.

— Et l'ordre du jour étant lu pour reprendre les débats ajournés sur l'amendement de l'hon. M. Boulton qu'il se proposait, vendredi dernier, de faire à la question, "Que le bill pour augmenter la représentation du peuple de cette province en parlant, soit maintenant lu une seconde fois," et lequel amendement était, qu'il soit résolu:—"Que toute augmentation de la représentation du peuple en parlant devrait être basée sur l'accroissement graduel de la population; et conformément à ce principe chaque ville, comté, arrondissement et cité maintenant représentés, s'il contient une population de vingt mille âmes, devrait être représenté par un membre, et s'il contient plus de vingt mille et moins de quarante mille âmes, par deux membres, et s'il contient plus de quarante mille âmes, par trois membres."

— L'amendement de l'hon. M. Boulton étant de nouveau proposé, la chambre reprend les dits débats ajournés comme susdits.

— Et la question étant mise sur l'amendement, la chambre se divise comme suit: Pour.—15. Contre.—46.

— La question étant alors proposée, que le bill soit lu une seconde fois, la chambre se divise comme suit: Pour.—55. Contre.—18.

— Et l'ordre étant appelé à voter, déclare qu'il est d'opinion qu'il ne peut le faire; qu'en comparant les 26e et 34e clauses de l'acte du parlement impérial, 3 et 4 Viet., ch. 45, il trouve que, dans le cas actuel, l'ordonneur n'a pas droit de voter, et que la disposition de la 26e clause a rapport à un mode de procéder commun aux deux chambres, et qu'elle n'établit point d'autre règle pour cette chambre. Et sur appel de la décision de M. l'ordonneur, la chambre se divise: Pour.—43. Contre.—28.

— L'hon. M. LaFontaine propose que le bill soit renvoyé à un comité de toute la chambre, vendredi prochain:—agréé sur division.

— Le reste des ordres du jour est remis à demain. Et la chambre s'ajourne.

Toronto, mercredi, 30 juillet, 1851.

Pétitions reçues et lues:— De F. De Sales Bastien, écuyer, secrétaire-trésorier de la municipalité du comté de Vaudreuil, au nom de la dite municipalité, demandant la construction d'un grand tronç de chemin de fer entre Montréal et Prescott, Kingston, Toronto et quelque point situé vis-à-vis Detroit dans les États-Unis.

— De la compagnie des propriétaires du chemin de fer de Champlain et Saint-Laurent, demandant que l'autorisation qu'ils ont demandée pour construire un pont sur la rivière Richelieu lui soit accordée en entier ou en partie, ou autrement qu'elle soit autorisée à établir une traverse sur la dite rivière.

— Du Révd. Henry Wilkes, D. D., et autres, congrégationalistes de la cite de Montréal, et du révd. reverend Lord Evêque de Montréal et autres, ministres et marguillies des différentes églises et chapelles appartenant à l'église anglicane dans la dite cite, demandant que des mesures soient adoptées pour abolir tout travail le dimanche dans le département des postes.

MUSIQUE, FRANK.—C'est "une espiglerie impar-



FRANCE.—Aux dernières nouvelles l'Assemblée législative était occupée de la question de la révision. Le général de Hilliers est démis du commandement de l'armée de Paris. Le général Magnan l'a remplacé. Les affaires commerciales s'améliorent toujours. ESPAGNE.—Le plan de Bravo Murillo pour la liquidation de la dette d'Espagne a été agréé par les Cortès. PORTUGAL.—Saldaña, a changé son ministère. Les embarras financiers sont à leur comble. MARCHÉS ANGLAIS.—Les bons du gouvernement du Canada étaient à 11 par 100 de prime. Les céréales par suite de l'apparence favorable de la moisson ont une tendance à la baisse.

INCENDIE.—La nuit dernière, entre deux et trois heures, la cloche d'alarme annonçait un feu pris dans des piles de mardiers sur le quai de MM. Charleton, rue St. Paul. Une grande quantité de bois a été la proie des flammes, mais grâce à l'assistance prompte de plusieurs corps de pompiers, et à une pluie latitante, les demeures et autres bâtiments du voisinage ont été exemptés.

Pro Bono publico. Une profonde recherche physiologique, jointe à des connaissances profondes de la chimie, a mis M. William Boyle, 227, Washington Street, en état de mettre au jour son célèbre Sûrte Hyperin, la meilleure préparation connue pour faire cesser les douleurs; mais on lui doit en même temps, le même crédit pour la production de son Amolo, ou Savon pour la barbe. Ces deux préparations sont également inappréciables pour les jeunes gens, la première pour son efficacité et de la beauté aux cheveux et la seconde comme un palliatif à toutes ces irritations que l'on éprouve dans l'usage des savons alkalis, surtout pour ceux qui commencent à avoir de la barbe. Essayez-le, et vous verrez. A vendre par WM. BOGLE, l'inventeur, 227, Washington Street, Boston. A vendre chez JOSEPH BOWLES, Halle Médicale, marché de la Haute-Ville.—31 juillet 1851.

Ce qui suit est tiré du New-York Evening Mirror 28 mai, 1849 :

BAUME DE CERISIER SAUVAGE DE WINTAR. Parmi toutes les préparations pharmaceutiques, celui de cerisier sauvage a mérité plus la confiance que le Baume de Cerisier Sauvage. Nous le considérons comme une préparation de la nature. Simple, sûr, plaisant à prendre et étant toujours certain de guérir toute affection bilieuse pulmonaire. Nous avons été témoin de ses effets surprenants dans des cas considérés comme désespérés, et nous pouvons recommander avec confiance son usage comme une des meilleures médecines du monde. Voici un témoignage d'une source très respectable : Boston, 27 novembre 1850. M. POWELL.—Cher monsieur. Quoique toujours obligé à voir mon nom figurer dans les journaux, je vous rends un témoignage non rétracté, et vous avez la liberté d'en faire usage selon votre bon plaisir. Depuis l'année 1847, j'ai eu atteint d'une rhume violent qui fut suivi d'une toux qui dura tout l'hiver et le printemps; il me causa un soulèvement de sang et de phlegme continuant jour et nuit; et je perdis en substance et en force. J'essayai nombre de médecines avec peu ou point d'effet; j'étais faible et commençais à désespérer de ne jamais recouvrer la santé, quand, sur l'avis de quelqu'un, je fus induit à essayer le Baume de Cerisier Sauvage de docteur Winter. Après en avoir pris deux bouteilles, je me sentais mieux, presque bien, et j'ai lieu de croire que cette médecine seule je dois mon existence. Je serai bien aise de donner plus d'informations à quiconque voudra en référer à moi. Votre serviteur très-humble, WILLIAM WHEELER, Epicier, Avenue Harrison, 730, rue Washington. PRIX 81 la bouteille, six bouteilles pour 5 piastres. A vendre par JOSEPH BOWLES, pharmacien, place du marché de la Haute-Ville, et chez JOHN MUSSON, pharmacien, rue Buade, Haute-Ville.—31 juillet 1851.

UN BON REMÈDE. Ces bitters oxygénés ont reçu en leur faveur les plus hauts témoignages qui ont jamais été donnés en faveur d'aucune autre médecine contre le monde, comme pouvant le soit tous ceux qui voudront prendre la peine de lire les certificats des citoyens dont le caractère et la position sont très connus, et dont les noms ne pourraient pas soulever toute espèce de puff pour rendre un remède célèbre. Comme curatifs pour la dyspepsie, l'asthme, et toute espèce de débilité, ils n'ont point d'égal. Fautes en passant et vous connaîtrez leur efficacité. REED, BATES & AUSTIN, droguistes, 26, Merchants Row, Boston, agents généraux. PRIX 81 la bouteille, six pour 5 piastres. A vendre à Québec, en gros et en détail, chez JOSEPH BOWLES, Halle Médicale, marché de la Haute-Ville, et chez JOHN MUSSON, droguiste, à l'encroûtement des rues Buade et du Fort.—26 juillet 1851.

S. R. Dans les cas de rhumatisme, d'affections nerveuses et névralgiques, le spécifique de Radway agit comme un charme. Au moment même de son application, le produit du mieux et guérit des vives secousses de rhumatisme, goutte et paralysie. Pour l'usage des maux de tête nerveux, ses effets sont prompts et effectifs dans le fait. Il est le seul remède possédant quelque pouvoir sur le système de circulation. Combien n'est-il de milliers de souffrants de ce mal cruel, le mal de tête nerveux, et qui n'ont jamais pu se procurer un mieux permanent! Cette médecine produit non seulement un secours promptement, mais une cure véritable, si l'on veut en faire usage conformément aux directions. TIC DOULOUREUX. Les douleurs aiguës et cuisantes qui accompagnent cette rhume, névralgie, ont instantanément disparu par cette même médecine. Son pouvoir est tellement puissant que le mal de gorge, l'écoulement, l'influenza, la maladie des os, les irritations, etc., ont été guéries dans les cas les plus violents, les uns dans cinq minutes, les autres sous vingt-cinq.

CONSOMPTION. Comme chacun le sait, la consommation est une maladie sur le compte de laquelle on est beaucoup porté à se flatter. Elle commence et progresse d'une manière si insidieuse, qu'elle a déjà fait de nombreux maux de l'ulcère, sans qu'on s'aperçoive qu'on s'en soit aperçu, et bientôt la première exposition à un changement de température, amène l'inflammation et dans peu de jours on quelques semaines la consommation est déclarée. C'est pour cela, qu'à toutes les personnes affectées de toux ou autres maladies des pousseurs, nous prenons la liberté de recommander l'annuaire publié dans ce journal de l'EXTRAIT CHIMIQUE DE CÉRISIER SAUVAGE, PULVÉRISÉ DE JUDSON, que l'on dit être un remède certain pour cette maladie. A vendre chez JOSEPH BOWLES, à la Halle Médicale, et chez ARDOUIN, droguiste, marché de la Haute-Ville, et chez JOHN MUSSON, droguiste, rue Buade.—13 mars 1851.

AVOINE! La soussigné attend de jour en jour 1,500 M. AVOINE D'AVOINE, qu'il vendra à un prix raisonnable. On peut en recevoir d'avance et connaître les prix, en s'adressant au soussigné. STANISLAS DRAPEAU, 15, rue St. Georges, faubourg St. Jean. (Haut de la Côte d'Abraham.) Québec, 5 août 1851.

ARGENT TROUVE. QUICONQUE aurait perdu une certaine somme d'argent, pourra s'adresser François Lantier, commerçant, Basse-Ville de Québec, qui en a fait une trouvaille dernièrement. 5 août 1851.

TROUVE, Hier, après-midi, dans une certaine rue de Québec, UN PANIER, renfermant différents articles. Le propriétaire pourra ravoir le tout en payant les frais de cet avisement, et prouvant suffisamment sa propriété. 5 août 1851.

A VENDRE, UNE terre située au village de Saint-Pierre de Charlebourg, de deux arpents de front sur 20 arpents de profondeur, le tout en culture, avec maison, grange et étable, jardin, etc. On pourra, à l'option, ajouter à la propriété ci-dessus plusieurs arpents de terre en bois debout et autres. S'adresser au propriétaire sur les lieux, GABRIEL BÉDARD. 5 août 1851.

UN REMERCIEMENT L'absence de MM. CHARLETON, je prends la liberté d'offrir mes sincères remerciements aux différents corps de pompiers qui ont généreusement concouru à sauver leur propriété de l'incendie, cette nuit, plus particulièrement M. Wells, chef de détachement, M. le capitaine Burns et ses hommes, dont les secours sont inappréciables. G. DALY. Québec, 5 août 1851.

PREMIÈRE ANNONCE. Nouveau Magasin de Fleur, Grains, etc. Stanislas Drapeau, RUE ST. GEORGES, (En haut de la Côte d'Abraham.) Faubourg St. Jean, Québec.

OFFRE ses plus sincères remerciements aux citoyens de cette cité, aux messieurs du clergé et autres citoyens des campagnes pour l'appui constant qu'ils ont bien voulu lui donner en diverses occasions; et il prend la liberté de les informer qu'il vient d'entreprendre le négoce, en établissant un MAGASIN au lieu ci-dessus désigné. Le soussigné se propose que le large part du patronage public qui a toujours accueilli ses entreprises lui sera continué en cette circonstance, et que de son côté il saura mériter davantage la confiance publique. Les espérances de réussite qu'avait conçues le soussigné, lors de l'ouverture de son établissement, il y a près de trois mois, ont dépassées de beaucoup ce qu'il en attendait; c'est la principale raison pour laquelle il s'annonce aujourd'hui à l'attention publique. Le soussigné désire attirer l'attention particulière des habitants des campagnes sur ses choix de farine qui seront toujours de la meilleure qualité et aux plus bas prix possibles. Outre la farine qui sera offerte en vente une espèce de farine appelée Farine de ménage, spécialement préparée pour l'usage des personnes de la campagne. Cette farine ou plutôt cette fleur qui ne coûte pas plus que la farine ordinaire à des propriétés rares: outre son bon goût, elle fait le pain très blanc et long. Ces différentes farines seront vendues par pesée au poids des acheteurs. Enfin le soussigné invite chaque citoyen de la cité, à passer à son établissement de commerce pour ses articles et à assurer de leur qualité. Tous ordres laissés à son magasin seront ponctuellement exécutés. Les articles seront expédiés à domicile et sans frais pour les acheteurs. Pour favoriser les personnes voyageant par eau, le soussigné fera transporter les articles achetés chez lui, à bord des embarcations, sans frais pour les acheteurs. STANISLAS DRAPEAU, Rue St. Georges, faubourg St. Jean. Québec, 2 août 1851.

Le soussigné offre en vente 1000 LBS. lentilles françaises, pour soupe, etc., etc., etc. STANISLAS DRAPEAU, Rue St. Georges, faubourg St. Jean. Québec, 2 août 1851.

AVIS Aux Registrateurs. Le soussigné informe messieurs les Registrateurs qu'il a toujours en main des LIVRES BLANCS, à l'usage des bureaux d'enregistrement: Registres A ou B; Livre de Minute ou Day Book; Index à Noms; Index à Estates. Le papier est de la meilleure qualité, la reliure la plus forte et les livres sont faits suivant la loi avec les formules imprimées, et se vendent à très bon marché. Messieurs les Registrateurs qui ne peuvent pas venir à Québec, pourront lui adresser leurs commandes par la poste, lesquelles seront exécutées avec promptitude. J. T. BROUSSEAU, 9, rue Buade. Québec, 31 juillet 1851.

FERRONNERIE, COUTELLE, etc. etc.

NOUVELLE MAISON FRANÇAISE, PROVISOIREMENT RUE BUADE, N° 12, VIS-A-VIS LE PRESBYTÈRE. Le soussigné vient de recevoir directement de Paris, par Durham, et offrent en vente, à bon marché, en gros et en détail, Un grand assortiment de Livres de prières, de littérature, de droit et d'éducation. — A U S S I — Souliers en satin, et bottines élégantes pour dames, Mouchoirs brodés, parfumerie de Lubin, Cravates en soie, et chemises pour hommes, Brosses à ongles, à dents et à habits, Porte-monnaies, briquets et boîtes complètes pour fumeurs, Parapluies et parasols, nouveau genre de Paris, Papeterie de commerce et de luxe, Crocifix, bénitiers, chapelets, statuettes religieuses, Boîtes de mathématiques, lunettes microscopiques, Longues-vues, lanternes magiques etc., Plaques et cadres tous nouveaux pour le daguerrétypie. Produits chimiques et pharmaceutiques, Papier porcelaine pour cartes de visites etc., Cartes géographiques en relief, Montres en argent, etc., etc.

Vins fins français, Sauterne, St Julien, etc., Eau-de-vie, lère qualité, Fromage de Gruyère, Suisse. Les soussignés ont une maison à Paris et à New-York, et se chargent de faire venir sur ordre, dans le plus bref délai, toutes sortes de marchandises et de produits français et américains. BOSSANGE, MOREL & Cie., Rue Buade, n° 12, vis-à-vis le Presbytère. Québec, 29 juillet 1851.

PIERRAS À MOULANGES. Les soussignés viennent de recevoir par Clara Synes de Liverpool, et offrent en vente de magnifiques PIERRAS À MOULANGES de 4 1/2 pieds de haut. BOSSANGE, MOREL & Cie., Rue Buade, n° 12, vis-à-vis le Presbytère. Québec, 29 juillet 1851.

CASSONADE TRÈS BRILLANTE, CAFÉ, ETC. Les soussignés offrent en vente 200 boîtes de Cassonade très brillante de Porto-Rico, 100 quarts. Maintien au débarquement de la goëlette Fane. — A U S S I — 90 poches Café vert supérieur. ROSS, LENFESTY & Cie., Quai des Indes. Québec, 26 juin 1851.

On demande un jeune garçon ou une jeune fille capable de servir dans un magasin de marchandises sèches. S'adresser à ce bureau. 10 avril 1851.

LIVIER GODDOUT a établi son bureau d'inspiration dans un des hâgers de M. F. BUREAU, rue St. Paul, où il recevra en dépôt toute quantité de papier qui l'on voudra bien lui confier. 31 mai 1851.

Ouvrages sur le Canada, etc.

MÉMOIRES sur le Canada, depuis 1749 jusqu'à 1790, publiés par la Société Littéraire... Voyage de Décauvrto au Canada, entre les années 1534 et 1542, par Jacques Cartier, le Sieur de Roberval, Jean Alfonse, de Xanthenne, etc. Collection de Mémoires et de Relations sur l'Histoire Ancienne du Canada, récemment obtenues des Archives publiques en France, publiées par la Société Lit. et Hist. de Québec; Various Portions of the Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec; History of Canada, from its discovery to the Peace of 1763; by W. Smith, Esq., 2 vols. History of Lower Canada, Parliamentary and Political; by R. Christie, Esq.; Hawkins' Picture of Quebec, with historical recollections; Review of the Proceedings of the Legislature of L. Canada, in session of 1831, with Appendix; by A. Stuart, Esq.; Report of State Trials, in 1784-9, exhibiting a complete history of the late Rebellion in L. Canada, 2 vols. A rendre par T. CARY, Au bureau du Mercury. Québec, 24 juillet 1851.

CÉRÉMONIAL DU CONCILE PROVINCIAL DE QUÉBEC. UN nombre limité de copies de ce pamphlet est déposé à la librairie de MM. Goué & Cie., chez MM. J. & O. Crémazie et J. T. Brousseau, libraires de cette ville, et chez M. Brunet, beauca de l'église St. Roch. Prix : — 15 sous. Québec, 24 juillet 1851.

A LOUER, POSSESSION IMMÉDIATE. DEUX MAISONS en pierre à trois étages, situées l'une à Basse-Ville, rue St. Pierre, l'autre à Faubourg St. Jean, rue Richmond. S'adresser à cette imprimerie. Québec, 24 juillet 1851.

MAÎTRE D'ÉCOLE DEMANDE. On a besoin d'un instituteur qualifié pour tenir une École-modèle en la paroisse Ste. Geneviève de Batiscan. Pour informations ultérieures, s'adresser à PIERRE RIVARD, Com. d'École. 17 juillet 1851.

BANQUE DU HAUT-CANADA. LE BUREAU de cette banque a été ouvert dans la Bâtisse Clouet, RUE BUADE, Haute-Ville. J. F. BRADSHAW, Gérant. Québec, 10 juillet 1851.

Aux marchands de la campagne. Les soussignés offrent maintenant en vente, l'assortiment le plus varié de LIVRES DE PRIÈRES qui ait jamais été importé en cette ville; aussi Livres, Plumes et autres fournitures d'écoles à des prix réduits. J. & O. CRÉMAZIE, Rue de la Fabrique, N° 12. Québec, 31 mai 1851.

Ouvrages de Théologie, d'histoire, de Littérature, de Droit, de Prières, etc., etc. Les soussignés offrent en vente un assortiment d'Ouvrages de Théologie, d'histoire, de Littérature, de Droit Français, et aussi une grande variété de Livres de Prières richement reliés en maroquin, veau de Russie et en basane. J. & O. CRÉMAZIE, Rue de la Fabrique, N° 12. Québec, 31 mai 1851.

Correspondance avec l'Italie. Les soussignés ayant établi des relations directes avec Florence et Rome, importent sur ordre tous les articles de manufacture italienne tels que tables en marbre, canotiers, monnaies, statues, etc. Ils fournissent aussi tous les ouvrages publiés par la congrégation de la propagande dont on peut voir le catalogue à leur librairie. J. & O. CRÉMAZIE, 12, rue la Fabrique. Québec, 17 juin 1851.

Editions Illustrées. QUELQUES EXEMPLAIRES illustrés et magnifiquement reliés des meilleurs romans français et autres, à des prix considérablement réduits, à rendre par J. & O. CRÉMAZIE, Rue de la Fabrique, N° 12. Québec, 31 mai 1851.

Articles de goût. UN assortiment riche et varié d'articles de goût tels que Evantails en ivoire, en plume, en papier mâché, Articles en or, en argent, en ivoire, comprenant Souvenirs, Cartes de bal, Porte-monnaies, Chapelets en or, en nacre de perle, en pierres précieuses, Necessaires de voyage, Porte-cigares de diverses qualités, etc., etc., à rendre par J. & O. CRÉMAZIE, Rue de la Fabrique, N° 12. Québec, 31 mai 1851.

Bottes françaises et souliers pour dames, etc., etc. QUELQUES douzaines de Bottes Françaises vernies et non vernies, Bottines et Souliers pour Dames, de cuir verni, maroquin, satin blanc et noir, et quelques douzaines Pantoufles françaises. J. & O. CRÉMAZIE, Rue de la Fabrique, N° 12. Québec, 31 mai 1851.

Papier peint français. Les soussignés viennent de recevoir directement de France, par le Fidelity, de Bordeaux plus de 2,000 pièces de PAPIER PEINT, (tapissérie) depuis deux sous à 25 centimes la pièce. PARAPLUES de meilleure soie Française. J. & O. CRÉMAZIE, Rue de la Fabrique, N° 12. Québec, 31 mai 1851.

Grande Réduction DANS LES LIVRES DE PRIÈRES DORES SUR TRANCHE. FORMULAIRES de prières grand format, in-12, 3/9, " " moyen " in-18, 3/9, " " petit " gr. in-32, 3/9. Imitation de Jésus-Christ, 3/9. Journée du chrétien, 3/9. Paroissien romain, in-18, 3/9. Petit paroissien, in-32, 1/8. A vendre à la librairie de J. T. BROUSSEAU, 9, rue Buade, vis-à-vis le Presbytère. Québec, 1er juillet 1851.

Méloéons. Le soussigné vient de recevoir directement de la manufacture des Méloéons de 1 et 5 octaves, qu'il disposera à des prix réduits. J. T. BROUSSEAU, 9, rue Buade. 1 juillet 1851.

La compagnie du Télégraphe de l'Amérique Britannique du Nord. QUATRIÈME VERSEMENT. AVIS. Les actionnaires privilégiés de cette compagnie sont par le présent notifiés, qu'un versement de DEUX LOUIS, cours du Canada, par part, est maintenant exigé, et payable au bureau de la compagnie, le TREIZIÈME jour d'AOUT prochain. Par ordre des directeurs, HENRY W. WELCH, Secrétaire. No. 2, rue St. Jacques. Québec, 5 juillet 1851.

Instruments aratoires. Le soussigné offre en vente un approvisionnement de outils, provenant des États-Unis, consistant en rateaux à patentes, à dents à ressorts et tournant sur lui-même, charrois des meilleurs fabricants, cultivateurs, coupeurs de végétaux, faux à rotelle, fourches, faucilles, barattes anglaises et américaines, etc., etc. HENRY S. SCOTT, Québec, 5 juillet 1851.

On demande un jeune garçon ou une jeune fille capable de servir dans un magasin de marchandises sèches. S'adresser à ce bureau. 10 avril 1851.

LA BOUTIQUE A BAS PRIX Restera ouverte un mois de plus.

M. CASEY vendra à sa boutique située au pied de la rue St. Jean, le reste de son fonds de nouvelles MARCHANDISES FRANÇAISES et AMÉRICAINES, à plus bas prix que jamais. Il est vraiment étonnant de voir comme l'on peut acheter à bon marché les meilleurs articles, à cet établissement.—17 juin 1851.

MAISON A. Hamel et Freres N° 9, RUE SOUS-LE-FORT, Basse-Ville, Québec.

LES soussignés, reconnaissant de l'encouragement qu'ils ont reçu du public, saisissent cette occasion pour l'en remercier, et désirent informer qu'ils sont entrés en mai dernier dans leur NOUVEL ÉTABLISSEMENT ci-haut mentionné, et qu'ils ont reçu par les derniers arrivages, L'ASSORTIMENT le plus complet de MARCHANDISES SÈCHES, anglaises, françaises et américaines; de même qu'un choix de CHAPEAUX de toute espèce pour messieurs. — A U S S I — UN ASSORTIMENT GÉNÉRAL DE HARDES FAITES. Ils remercient les messieurs du clergé de l'encouragement qu'il ont reçu d'eux, et les informant en même temps qu'ils ont en main, un choix des plus variés d'ÉTOFFES À SOUTANE telles que, CORDE ROYALE, DRAPS ÉLASTIQUES ET CREPES, DRAPS D'ÉTÉ, ÉTOFFE D'ALBERT. — A U S S I — CHAPEAUX DE SATIN, " " LIVOIRNE, " " LAINE NOIRS. LE TOUT EN GROS ET EN DETAIL À DES PRIX TRÈS RÉDUITS. Québec, 10 juin 1851. A. HAMEL & FRÈRES.

Frs. Parant et Cie. INFORMENT leurs amis et le public en général qu'ils ont transporté leur ÉTABLISSEMENT, dans le nouveau et spacieux magasin, récemment bâti par CHARLES LANGÉVIN, écr., n° 16, rue Sous-le-Fort, vis-à-vis la maison ci-dessus occupée par eux, et qu'ils ont en main un assortiment très-complet de MARCHANDISES dans leur ligne, comprenant: Draps fins et supérieurs, Casimir, Casiniers, jansons, Mouselines de soie, Cravattes, Chapeaux de satin, Flanelles, Carbet, Caton rayé, Caton jaune, Indiennes, Châles, Bas, Gants, Bretelles, etc., etc.

Un superbe choix de HARDES FAITES dans les derniers goûts, et par les meilleurs Tailleurs Chapeaux et Colottes huilés à l'épreuve de l'eau, Valises, Sacs de tapis, etc., etc. Québec, 10 juin 1851.

NOUVEL ÉTABLISSEMENT. Chapeaux à la mode de Paris, Londres et New-York, à la boutique N° 18, RUE DE LA FABRIQUE, HAUTE-VILLE.

I. ET L. LEWINE prennent la liberté d'annoncer leur arrivée de New-York à Québec, avec un assortiment choisi de Chapeaux élégants de SATIN, SOIE, ET CASTOR, pour messieurs et jeunes garçons, à la mode la plus récente, telle que maint-nant introduite dans les États-Unis, lesquels, quant au goût et à la qualité, surpassent tout ce qui a été offert jusqu'ici au public. À des prix très-bas. Leur choix de CHAPEAUX et CASQUETTES d'enfants et de jeunes garçons, d'après un modèle exprès de cette maison, mérite d'être visité, étant, comme les articles ci-dessus, d'articles de nouveauté et des plus beaux qu'on ait vus à Québec. Chaque article sera garanti tel que représenté, et pourra être changé à la convenance des clients dans le cas où il ne serait pas approuvé. Québec, 12 avril 1851.

CONTRE-ANNONCE. Le soussigné ne va pas occuper le poste où est la statue du général Wolfe.

MAISON A LOUER, MAISON A LOUER, MAISON A LOUER.

LE soussigné informe le public qu'il ne prendra pas possession du poste occupé par M. Mercier, comme il l'a annoncé, vu que cette propriété a depuis changé de maître, mais il prendra possession du côté sud de la propriété que les Messieurs du Séminaire viennent de réhabiliter sur la rue la Fabrique, n° 25, en face du marché, Haute-Ville, où il va transporter son fonds de commerce de fourrure, chapellerie, etc., et se flâte, par ces additions que le local lui permettra de faire à la variété de ses articles, mériter la continuation de cette faveur publique qu'il a accueilli jusqu'ici. On trouvera à son magasin, un choix de chapeaux à la mode, de New-York; et une variété de chapeaux de Londres et de Paris, aussi des dernières modes. Il aura des chapeaux à la convenance des messieurs du clergé; toutes sortes de coiffures de fantaisie en draps, telles que casquettes, etc., bonnets en velour avec bande et gland d'or, etc., etc., et se chargera comme d'ordinaire pendant l'été, du soin des vêtements de pelletteries. Nettoyé et repasse les chapeaux et exécute, sous le plus court délai, les ordres dont on veut bien l'honorer. Québec, 6 mai 1851. F. CINTRA B.

NOURRURE ET CHAPPELLERIE.

MAISON A LOUER, MAISON A LOUER, MAISON A LOUER.

UN emplacement appartenant à Joseph Prétaubert, situé au faubourg Saint-Roch, rue des Fossés, de côté sud de la dite rue, contenant cinquante cinq pieds de front sur cinquante cinq pieds de profondeur, mesure française, avec une maison en briques à deux étages et mansarde, complètement finie, ayant deux magasins en bas avec logement et bas logements dans le haut. Cette maison est située dans une des rues les plus favorables pour le commerce, et est dans le meilleur état. Termes faciles. S'adresser au soussigné, procureur du dit sieur Jos. Prétaubert, ou à FABRIEN OUELLET, écrivain, notaire, rue des Fossés, vis-à-vis la dite propriété ou l'on pourra prendre communication des titres. Ceux qui désirent au dit sieur Joseph Prétaubert, sont priés de payer le montant de leurs comptes entre les mains du dit sieur Fab. Ouellet, N. F. GÉO. H. SIMARD, Québec, 16 juin 1851.

UN demoielle sachant le français et l'anglais la géographie, etc., désirerait un place comme institutrice, soit dans une école sous le contrôle du gouvernement, soit au sein d'une famille. S'adresser à ce bureau. 18 mars 1851.

UN joli PIAUTON en bon ordre à un prix très-bas. S'adresser à Dame M. E. GARANT, Haute-Ville, rue St. Jean. 18 juin 1851.

Bureau des Terres de la Couronne.

AVIS est par le présent donné que les Terres de la Couronne, ci-après spécifiées, situées dans le Bas-Canada, au nord de St. Laurent, dans le Bas-Canada, seront offertes en vente par les agents locaux respectifs, aux prix mentionnés ci-dessous, et aux conditions indiquées dans les avis publics de dixième mars, mil huit cent quarante-neuf, vingt-cinquième avril, mil huit cent cinquante-et-un, et à celles insérées au bas de ce présent.

- TOWNSHIP DE LOW. Agence d'Almé Lavigne, écuyer, Aylmer. Prix: Trois chelines. Rang 1—Lots numéros 1 à 34, contenant de 47 à 155 acres.

- TOWNSHIP DE GOSFORD. Agence d'IGNACE PIERRE DÉRY, écuyer, St-Raymond. Prix: Deux chelines. Rang 7—Lots numéros 7 à 10, contenant de 15 à 200 acres.

Tout permis d'occupation obtenu collatéralement ou pour l'avantage d'une personne autre que celle y mentionnée, sera réputé nul, et la personne l'ayant obtenu pourra être poursuivie en dommages pour toute déprédation commise sur la terre durant sa possession en vertu de tel permis.

Bureau des Terres de la Couronne.

AVIS est par le présent donné que les Terres de la Couronne, ci-après spécifiées, situées dans le Bas-Canada, au nord de St. Laurent, seront offertes en vente par les agents locaux respectifs, aux prix mentionnés ci-dessous, et aux conditions indiquées dans les avis publics de dixième mars, mil huit cent quarante-neuf, vingt-cinquième avril, mil huit cent cinquante-et-un, et à celles insérées au bas de ce présent.

- TOWNSHIP DE BERTSFORD. Agence d'André Lavalley, écuyer, St. Jérôme. Prix: Deux chelines. Rang 1—Lots 1 à 22, contenant de 78 à 100 acres.

Le montant des avances faites pour l'arpentage par aucune des Associations reconnues, sera remboursé sur le bureau à même la somme que l'arpenteur aura droit de toucher, et aux dépens des dites Associations, sur production d'une autorisation suffisante de la part de tel arpenteur, ou d'un tiers ou d'une autre personne appartenant à telle Association, de même de qui il s'agit, avant que les avances soient faites, et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances; et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances de plusieurs personnes, une seule de ces personnes, dûment autorisée par les autres, devra toucher au bureau lesdites avances.

Le montant des avances faites pour l'arpentage par aucune des Associations reconnues, sera remboursé sur le bureau à même la somme que l'arpenteur aura droit de toucher, et aux dépens des dites Associations, sur production d'une autorisation suffisante de la part de tel arpenteur, ou d'un tiers ou d'une autre personne appartenant à telle Association, de même de qui il s'agit, avant que les avances soient faites, et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances; et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances de plusieurs personnes, une seule de ces personnes, dûment autorisée par les autres, devra toucher au bureau lesdites avances.

Le montant des avances faites pour l'arpentage par aucune des Associations reconnues, sera remboursé sur le bureau à même la somme que l'arpenteur aura droit de toucher, et aux dépens des dites Associations, sur production d'une autorisation suffisante de la part de tel arpenteur, ou d'un tiers ou d'une autre personne appartenant à telle Association, de même de qui il s'agit, avant que les avances soient faites, et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances; et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances de plusieurs personnes, une seule de ces personnes, dûment autorisée par les autres, devra toucher au bureau lesdites avances.

Le montant des avances faites pour l'arpentage par aucune des Associations reconnues, sera remboursé sur le bureau à même la somme que l'arpenteur aura droit de toucher, et aux dépens des dites Associations, sur production d'une autorisation suffisante de la part de tel arpenteur, ou d'un tiers ou d'une autre personne appartenant à telle Association, de même de qui il s'agit, avant que les avances soient faites, et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances; et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances de plusieurs personnes, une seule de ces personnes, dûment autorisée par les autres, devra toucher au bureau lesdites avances.

Le montant des avances faites pour l'arpentage par aucune des Associations reconnues, sera remboursé sur le bureau à même la somme que l'arpenteur aura droit de toucher, et aux dépens des dites Associations, sur production d'une autorisation suffisante de la part de tel arpenteur, ou d'un tiers ou d'une autre personne appartenant à telle Association, de même de qui il s'agit, avant que les avances soient faites, et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances; et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances de plusieurs personnes, une seule de ces personnes, dûment autorisée par les autres, devra toucher au bureau lesdites avances.

Le montant des avances faites pour l'arpentage par aucune des Associations reconnues, sera remboursé sur le bureau à même la somme que l'arpenteur aura droit de toucher, et aux dépens des dites Associations, sur production d'une autorisation suffisante de la part de tel arpenteur, ou d'un tiers ou d'une autre personne appartenant à telle Association, de même de qui il s'agit, avant que les avances soient faites, et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances; et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances de plusieurs personnes, une seule de ces personnes, dûment autorisée par les autres, devra toucher au bureau lesdites avances.

Le montant des avances faites pour l'arpentage par aucune des Associations reconnues, sera remboursé sur le bureau à même la somme que l'arpenteur aura droit de toucher, et aux dépens des dites Associations, sur production d'une autorisation suffisante de la part de tel arpenteur, ou d'un tiers ou d'une autre personne appartenant à telle Association, de même de qui il s'agit, avant que les avances soient faites, et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances; et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances de plusieurs personnes, une seule de ces personnes, dûment autorisée par les autres, devra toucher au bureau lesdites avances.

Le montant des avances faites pour l'arpentage par aucune des Associations reconnues, sera remboursé sur le bureau à même la somme que l'arpenteur aura droit de toucher, et aux dépens des dites Associations, sur production d'une autorisation suffisante de la part de tel arpenteur, ou d'un tiers ou d'une autre personne appartenant à telle Association, de même de qui il s'agit, avant que les avances soient faites, et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances; et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances de plusieurs personnes, une seule de ces personnes, dûment autorisée par les autres, devra toucher au bureau lesdites avances.

Le montant des avances faites pour l'arpentage par aucune des Associations reconnues, sera remboursé sur le bureau à même la somme que l'arpenteur aura droit de toucher, et aux dépens des dites Associations, sur production d'une autorisation suffisante de la part de tel arpenteur, ou d'un tiers ou d'une autre personne appartenant à telle Association, de même de qui il s'agit, avant que les avances soient faites, et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances; et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances de plusieurs personnes, une seule de ces personnes, dûment autorisée par les autres, devra toucher au bureau lesdites avances.

Le montant des avances faites pour l'arpentage par aucune des Associations reconnues, sera remboursé sur le bureau à même la somme que l'arpenteur aura droit de toucher, et aux dépens des dites Associations, sur production d'une autorisation suffisante de la part de tel arpenteur, ou d'un tiers ou d'une autre personne appartenant à telle Association, de même de qui il s'agit, avant que les avances soient faites, et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances; et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances de plusieurs personnes, une seule de ces personnes, dûment autorisée par les autres, devra toucher au bureau lesdites avances.

Le montant des avances faites pour l'arpentage par aucune des Associations reconnues, sera remboursé sur le bureau à même la somme que l'arpenteur aura droit de toucher, et aux dépens des dites Associations, sur production d'une autorisation suffisante de la part de tel arpenteur, ou d'un tiers ou d'une autre personne appartenant à telle Association, de même de qui il s'agit, avant que les avances soient faites, et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances; et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances de plusieurs personnes, une seule de ces personnes, dûment autorisée par les autres, devra toucher au bureau lesdites avances.

Le montant des avances faites pour l'arpentage par aucune des Associations reconnues, sera remboursé sur le bureau à même la somme que l'arpenteur aura droit de toucher, et aux dépens des dites Associations, sur production d'une autorisation suffisante de la part de tel arpenteur, ou d'un tiers ou d'une autre personne appartenant à telle Association, de même de qui il s'agit, avant que les avances soient faites, et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances; et dans le cas où l'arpenteur aurait touché ces avances de plusieurs personnes, une seule de ces personnes, dûment autorisée par les autres, devra toucher au bureau lesdites avances.

Bureau des Terres de la Couronne.

AVIS est par le présent donné, que les Terres de la Couronne, ci-après spécifiées, situées dans le Bas-Canada, au nord de St. Laurent, dans le Bas-Canada, seront offertes en vente par les agents locaux respectifs, aux prix mentionnés ci-dessous, et aux conditions indiquées dans les avis publics de dixième mars, mil huit cent quarante-neuf, vingt-cinquième avril, mil huit cent cinquante-et-un, et à celles insérées au bas de ce présent.

- Township Caron. Rang A—Lots 31 à 36; 39 à 75, contenant de 12 à 100 acres chaque.

- Township Kinogami. Rang nord du chemin Kinogami—Lots 22 à 86, de 9 à 80 acres.

- Township Labarre. Rang nord du chemin Kinogami, section ouest—Lots 1 à 15, 50 acres chaque.

- Township Metabetchouan. Rang A—Lots 1 à 28, de 13 à 93 acres chaque;

- Township Mély. Rang 1—Lots 1 à 6, 8 à 21, de 58 à 99 acres chaque;

- Township Signay. Rang 1—Lots 13 à 20, 100 acres chaque;

- Township Mély. Rang 1—Lots 1 à 6, 8 à 21, de 58 à 99 acres chaque;

- Township Signay. Rang 1—Lots 13 à 20, 100 acres chaque;

- Township Mély. Rang 1—Lots 1 à 6, 8 à 21, de 58 à 99 acres chaque;

- Township Signay. Rang 1—Lots 13 à 20, 100 acres chaque;

- Township Mély. Rang 1—Lots 1 à 6, 8 à 21, de 58 à 99 acres chaque;

- Township Signay. Rang 1—Lots 13 à 20, 100 acres chaque;

- Township Mély. Rang 1—Lots 1 à 6, 8 à 21, de 58 à 99 acres chaque;

- Township Signay. Rang 1—Lots 13 à 20, 100 acres chaque;

- Township Mély. Rang 1—Lots 1 à 6, 8 à 21, de 58 à 99 acres chaque;

A L'ENSEIGNE DU GROS LIVRE.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis, et s'adresse au public en général pour l'annoncer qu'il a reçu jusqu'à ce jour, comme relieur, et il sera prêt en tout temps à exécuter toute sorte d'ouvrages dans sa ligne, tels que Livres de compte, Albums, Scrap-Books, Livres d'histoire, etc., avec diligence et exactitude.

LE GUIDE DE L'INSTITUTEUR, contenant une série de réponses aux questions insérées dans la circulaire du SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION, ETC. PAR F. X. VALADE, ÉCUYER.

Adresses d'affaires. CHARTIER & LABRANCHE, NOTAIRES, BASSE-VILLE, Québec, rue St. Pierre.

P. S. LAFLEUR, Meublier et Chaisier, 165, rue d'Alouillon, faubourg St. Jean, Québec.—8 mai 1851.

F. DE VALOIS DUGAL, NOTAIRE: BUREAU et résidence dans la maison de M. Wm. VERRILL, encoignure nord-ouest des rues St. Joseph et Grant, à St. Roch de Québec.

LE DR. P. MAILLARGEON a transporté son domicile au coin des RUES STE. ANGELE et ST. JEAN, Québec, 17 avril 1851.

OLIVIER MARMETTE, relieur, rue Ste. Famille, près la porte dite de la Canotière.—14 janvier 1851.

F. R. LAFLEUR, meublier-ébéniste, côte d'Abraham, et rue St. Valer, Saint-Roch de Québec.—10 juillet 1850.

LE DR. LANDRY a transporté son domicile au coin des RUES STE. ANGELE et ST. JEAN, Québec, 14 mai 1850.

C. H. BAILLARGE praticien et enseignant de l'Architecture, l'Arpentage et de la Haute-Ville, Rue Saint-François, N° 12.

MICHEL GAUVIN, maître d'équipage, tient des chevaux de louage, au numéro 19, rue Couillard, Haute-Ville.

LE DR. WELLS a établi son bureau chez son père, M. Wells, Inspecteur du feu, au numéro 23, rue Ste Famille, Québec, 10 mai 1847.

FONDS DE Meubles de ménage à vendre à des prix réduits pour de l'argent comptant.

ELIXIR amer oxydé. Remède souverain pour la dyspepsie, l'asthme et la débilité générale, ne renfermant point d'alcool.

LE CÉLEBRE ELIXIR OXYGÉNÉ sans mélange d'alcool est un remède sûr pour la dyspepsie dans toutes ses différentes formes, telles que douleurs et brûlements d'estomac, constipation habituelle, estomac aigre, mal de tête, manque d'appétit, Hémorrhoides, suaires pendant la nuit, Asthme, Flatulences ou vents dans l'estomac, maladie de nerfs, froidure des extrémités, faiblesse des membres.

MEMBRES DU CONGRÈS, et d'autres personnes bien connues du public. Si quelques personnes désirent quelque autre information sur cette

NE LA NEGLIGEZ PAS! LA CONSOMPTION. Peut se guérir et Pa été des milliers de fois par le seul EXTRAIT CHIMIQUE DE Cerisier et de Pulmonaire de Judson.

LES cas les plus avancés de Phthisie pulmonaire où les poumons étaient dans un état d'ulcération telle que les médecins et les amis des malades pensaient le cas désespéré, et sur le point de mourir, ces cas, dis-je, ont été guéris par ce remède merveilleux et sont à présent aussi bien que jamais. C'est un composé de médicaments particulièrement adaptés et essentiellement nécessaires à la cure du

(nous les montrons volontiers à quiconque s'adressera à notre bureau). Cette médecine est garantie pour elle-même partout où on l'emploie.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

Le monde sait que c'est une maladie trompeuse, elle commence et progresse d'une manière si insidieuse que les poumons ne sont plus qu'une masse d'ulcères avant qu'on s'en aperçoive.

TANNERIE A LOUER. UNE maison en pierre, à deux étages, située rue St. Valer, sur un terrain de 62 pieds de front, de 70 pieds et demi en arrière, et sur une profondeur de 120 pieds, avec bâtiments en bois, fourneaux, le bas de la maison est occupé comme tannerie, cour complète de toutes les caves, etc., et le haut comme demeure.

Médecines Célèbres. Du docteur DODD. POUR LES CHEVAUX ET LES BESTIAUX, PROPRES AUX DIFFÉRENTS MALADIES, A L'ÉTAT BOITEUX, AUX ENTOISES, ETC.

LE SANG, C'EST LA VIE. DISENT LES SAINTES ÉCRITURES. DR. HALSEY'S

FOREST WINE. Le Vin de Forêt DU DOCTEUR HALSEY.

LE mérite intrinsèque et les grands effets de ce vin ont été reconnus par les médecins les plus célèbres de l'époque.

LE DR. J. A. STANLEY. Médecin célèbre, déclare dans une lettre écrite de Princeton, New-York, datée du 16 novembre 1849, que son expérience lui a démontré que ce vin est comparable au vin et aux pilules de Forêt, et raconte en même temps plusieurs cas de débilité constitutionnelle et d'affections nerveuses, lesquelles lui guérirent dans un court espace de temps incroyable.

LE DR. G. W. HALSEY.—Cher monsieur.—J'estime le vin de Forêt comme celui de la médecine. Il m'a fait dans l'espace de cinq semaines ce que j'avais pu faire pendant six mois de traitement avec les autres vins de Forêt.

LE DR. G. W. HALSEY.—Cher monsieur.—J'estime le vin de Forêt comme celui de la médecine. Il m'a fait dans l'espace de cinq semaines ce que j'avais pu faire pendant six mois de traitement avec les autres vins de Forêt.

LE DR. G. W. HALSEY.—Cher monsieur.—J'estime le vin de Forêt comme celui de la médecine. Il m'a fait dans l'espace de cinq semaines ce que j'avais pu faire pendant six mois de traitement avec les autres vins de Forêt.

LE DR. G. W. HALSEY.—Cher monsieur.—J'estime le vin de Forêt comme celui de la médecine. Il m'a fait dans l'espace de cinq semaines ce que j'avais pu faire pendant six mois de traitement avec les autres vins de Forêt.

LE DR. G. W. HALSEY.—Cher monsieur.—J'estime le vin de Forêt comme celui de la médecine. Il m'a fait dans l'espace de cinq semaines ce que j'avais pu faire pendant six mois de traitement avec les autres vins de Forêt.

LE DR. G. W. HALSEY.—Cher monsieur.—J'estime le vin de Forêt comme celui de la médecine. Il m'a fait dans l'espace de cinq semaines ce que j'avais pu faire pendant six mois de traitement avec les autres vins de Forêt.

LE DR. G. W. HALSEY.—Cher monsieur.—J'estime le vin de Forêt comme celui de la médecine. Il m'a fait dans l'espace de cinq semaines ce que j'avais pu faire pendant six mois de traitement avec les autres vins de Forêt.

LE DR. G. W. HALSEY.—Cher monsieur.—J'estime le vin de Forêt comme celui de la médecine. Il m'a fait dans l'espace de cinq semaines ce que j'avais pu faire pendant six mois de traitement avec les autres vins de Forêt.

LE DR. G. W. HALSEY.—Cher monsieur.—J'estime le vin de Forêt comme celui de la médecine. Il m'a fait dans l'espace de cinq semaines ce que j'avais pu faire pendant six mois de traitement avec les autres vins de Forêt.

LE DR. G. W. HALSEY.—Cher monsieur.—J'estime le vin de Forêt comme celui de la médecine. Il m'a fait dans l'espace de cinq semaines ce que j'avais pu faire pendant six mois de traitement avec les autres vins de Forêt.

LE DR. G. W. HALSEY.—Cher monsieur.—J'estime le vin de Forêt comme celui de la médecine. Il m'a fait dans l'espace de cinq semaines ce que j'avais pu faire pendant six mois de traitement avec les autres vins de Forêt.

LE DR. G. W. HALSEY.—Cher monsieur.—J'estime le vin de Forêt comme celui de la médecine. Il m'a fait dans l'espace de cinq semaines ce que j'avais pu faire pendant six mois de traitement avec les autres vins de Forêt.

LE DR. G. W. HALSEY.—Cher monsieur.—J'estime le vin de Forêt comme celui de la médecine. Il m'a fait dans l'espace de cinq semaines ce que j'avais pu faire pendant six mois de traitement avec les autres vins de Forêt.